

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 Avril 2023 - convocation du 8 Avril 2023
Compte-rendu

L'an deux mil vingt et trois et le 14 avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric MEYER, le Maire.

Présents : Mme Paula PIMENTEL, Mme Géraldine BAUGE, M. Jean Jacques NOTSECK, M. Jean Philippe GRIFFON, M. Christian POIRIER, M. Guy REYNIER, M. Yves BECKER, Mme Sophie PORTEJOIE, Mme Annie GUERTON

Absent(e)s excusés : Mme Touria CHARTIER Donne pouvoir à Mme PIMENTEL, Mme Sophie PORTEJOIE Donne pouvoir à Éric MEYER,

Secrétaire de séance : M. Jean Philippe GRIFFON.

1. Approbation compte rendu du dernier conseil municipal:

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu

.

2. Approbation du compte de gestion 2022 en concordance avec le compte administratif

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion en concordance le compte administratif.

3. Affectation du résultat

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'affectation du résultat

4. Vote du taux d'imposition

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le maintien, sans augmentation, des actuels taux d'imposition.

5. Vote du budget primitif

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif.

6. Délibération (correction) ¼ du budget d'investissement

Le Maire expose l'erreur faite dans la délibération du dernier conseil municipal et propose le correctif suivant : D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart soit 249 338.49 € des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023 de la mairie.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette délibération corrective.

7. Mise en place de la télétransmission

- Le Maire expose : Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

- Considérant la liste des prestataires homologués et les solutions informatiques déjà en place pour la commune le Maire propose la société Berger Levraut pour être le tiers de télétransmission ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- **DONNE** son accord pour que le président signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Essonne, représentant de l'État à cet effet ;
- **AUTORISE** le maire à signer électroniquement les actes télétransmis (Mandat, Urbanisme, Actes) ;
- **DONNE** son accord pour que le maire signe le contrat de souscription entre la commune et Berger Levraut

8. Création d'un poste de 3^{ème} adjoint

Le Maire propose la création d'un poste de 3^{ème} adjoint. Celui-ci viendra soutenir le travail demandé pas les actions tournées vers les habitants et également permettra un meilleur suivi des travaux qui seront engagés prochainement à fontenette.

Il n'y aura pas d'augmentation de budget pour la création de ce nouveau poste. Celui-ci indemnisé sur l'actuelle enveloppe d'indemnisation du maire et des adjoints

Le conseil municipal a délibéré à la majorité pour la création d'un troisième poste d'adjoint.

9. Nomination du 3^{ème} adjoint

Mme Bauge est candidate au poste de troisième adjointe

Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité la nomination de Mme BAUGE à ce poste.

10. Présentation du rapport de la cours de compte sur la CAESE

Le Maire présente le rapport de la cour des comptes.

Le conseil municipal acte de cette présentation.

11. Questions diverses :

- **Date de la consultation des éoliennes fixée au 11 Juin 2023**

Clôture de la séance à 22h05

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,